PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

BILAN D'ACTIVITÉ 2020

Mars 2021

EDITORIAL

Dans notre champ d'activités, nous n'étions pas rassurés en mars 2020 lorsque le Gouvernement a pris la décision d'un premier confinement. La chaîne alimentaire allait-elle tenir ? Allait-elle fonctionner et répondre en qualité et en quantité aux besoins d'une population qui a en quelques jours radicalement modifié ses comportements d'achat avec l'arrêt ou presque de la restauration hors domicile ?

Force est de constater que non seulement la chaîne alimentaire de notre pays a tenu, sans inflation ni dérive, mais que la rapidité de son adaptation à un contexte totalement nouveau mérite le respect voire l'admiration.

Hier encore objets de toutes les critiques, la production agricole et la transformation alimentaire françaises ont relevé le gant et suscité l'adhésion de nos concitoyens.

Certes, des filières de « produits festifs », l'horticulture, ou encore les productions liées aux activités de loisir ont souffert plus que d'autres. Certaines ne s'en sont pas encore relevées. Mais globalement, les secteurs d'activité de l'agriculture, de la forêt et de leurs filières de transformation ont plutôt mieux traversé la crise que les autres. L'INSEE nous le confirme.

Les services de l'État n'ont eu de cesse tout au long de cette année atypique, à force de réunions en « distanciel » et d'accompagnement d'entreprises voire de filières tout entières, de chercher par tous moyens à atténuer les effets de la situation de crise, et à soutenir les efforts d'adaptation.

Il nous a fallu autant panser les plaies que préparer l'avenir.

De ce point de vue, le bilan de l'année 2020 dans notre région est finalement porteur d'espoirs.

Le nombre d'installations aidées a encore progressé pour atteindre 825.

La modernisation des exploitations agricoles et les investissements en forêt ont atteint un niveau record, certes probablement lié à la crainte d'une baisse des moyens pendant la période de transition, mais significatif d'un pari positif sur l'avenir.

Les décisions prises par l'Union européenne puis par le Gouvernement d'attribuer des moyens exceptionnels pour la relance économique ont eu comme effet d'assurer pour les années 2021 et 2022, d'une part une augmentation de 30 % des crédits du FEADER par rapport aux années moyennes de programmation, et d'autre part un « volet agricole du plan France relance » doté de 1,2 milliard d'euros.

La disponibilité de crédits n'est pas le seul élément porteur d'espoirs.

L'État en région a adopté en mai 2020 une stratégie « eau-air-sol » qui constitue le cadre cohérent de son action sur le terrain afin de préserver le développement de la région dans la durée grâce à une gestion sobre des ressources naturelles. Pour l'agriculture et la forêt, ce sont par exemple des éléments essentiels que de diminuer l'artificialisation des terres ou de mobiliser de nouvelles ressources en eau en plus des efforts d'économie.

Enfin, et même si les consommateurs que nous sommes ont le plus souvent la mémoire courte, un mouvement régional est clairement engagé désormais pour encourager la « résilience alimentaire » des territoires par un recours plus systématique aux approvisionnements de proximité régionale.

Pour toutes ces raisons, et parce qu'il nous faut préférer le verre à moitié plein au verre à moitié vide, le bilan de cette année 2020 nous invite en tout cas à penser l'avenir.

Michel SINOIR

directeur régional

SOMMAIRE

Pas de Peyrol - Cantal

La Vanoise - Savoie

LA DRAAF PENDANT LA CRISE COVID-19 ...

4 CONTRIBUER AU MAINTIEN DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

4 SOUTENIR LES FILIÈRES IMPACTÉES PAR LA CRISE – PLAN DE RELANCE

5 ASSURER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

5 SE RÉORGANISER PENDANT LA CRISE : DU PRÉSENTIEL AU TÉLÉTRAVAIL QUASI GÉNÉRALISÉ

... MALGRÉ TOUT, L'ACTIVITÉ RÉGULIÈRE EST MAINTENUE

6 LES PROJETS DES EXPLOITATIONS SONT ACCOMPAGNÉS

8 BILAN DES AIDES ET GLOSSAIRE

17 LES TERRITOIRES DE MONTAGNE SONT PRÉSERVÉS

20 LA SURVEILLANCE DES MALADIES ANIMALES ET VÉGÉTALES EST ASSURÉE

23 LES ACTIONS EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION SÛRE ET DE QUALITÉ SONT RENFORCÉES

26 LA COLLECTE ET L'ANALYSE DES DONNÉES SE POURSUIVENT

28 L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ACCUEILLE LES APPRENANTS

30 LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EST ACCOMPAGNÉE

33 LES ÉNERGIES VERTES SE DÉVELOPPENT

CONTRIBUER AU MAINTIEN DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

Dans le contexte d'une crise sanitaire et économique, la DRAAF a mis en place dès la mi-mars une veille active sur l'approvisionnement en produits alimentaires dans la région et sur les difficultés rencontrées par les filières agricoles et agro-alimentaires. Dans cette situation inédite, des perturbations sont apparues au sein de plusieurs filières : horticulture, viticulture, volailles, fromages AOP, viande bovine, chevreaux, etc. ainsi que des difficultés transversales à résoudre : main d'œuvre saisonnière, marchés de plein vent, vente de produits locaux en GMS, etc...

Ce dispositif d'accompagnement des acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire a reposé sur quatre piliers :

- un point hebdomadaire réunissant les organisations professionnelles agricoles,
- une adresse courriel veille-economique.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr pour recueillir les alertes, répondre aux questions et diffuser largement les informations,
- une rubrique mise à jour quotidiennement sur le site internet de la DRAAF, détaillant les aides économiques et les mesures spécifiques en faveur des entreprises et de l'emploi,
- une quarantaine de notes de veille remontées régulièrement au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, et diffusée aux différentes administrations en région.

La concertation avec les têtes de réseaux, les interprofessions et les acteurs accompagnant les filières s'est renforcée. Un suivi des entreprises en difficulté s'est également mis en place avec la DIRECCTE, ainsi qu'un suivi fin de la situation d'une cinquantaine d'industries agroalimentaires de la région.

SOUTENIR LES FILIÈRES IMPACTÉES PAR LA CRISE – PLAN DE RELANCE

L'arrêt de la restauration commerciale, de l'activité touristique et d'une grande partie des flux d'exportation s'est traduit au cours du premier confinement par des baisses de chiffres d'affaires de l'ordre de 20 à 30%, notamment pour les produits sous signe de qualité pour lesquels la région est leader national. Certaines filières ont été plus particulièrement affectées par la crise, comme les fromages d'appellation d'origine, les viandes festives, ou encore les vins de cave particulière, l'horticulture et les centres équestres.

Toutefois, un rebond rapide de l'activité au cours de l'été a permis d'atténuer les pertes au bilan annuel.

Le plan « France Relance » de 100 milliards d'euros a été annoncé en septembre. Les mesures du volet « Transition agricole, alimentation et forêt », pour un montant de 1,2 milliard d'euros, visent 3 objectifs :

- reconquérir notre souveraineté alimentaire ;
- accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français ;
- accompagner l'agriculture et la forêt dans l'adaptation au changement climatique.

La DRAAF a procédé à la mise en œuvre des mesures du volet agricole au fur et à mesure de leur déploiement en lien avec les différents opérateurs : FranceAgrimer, l'ASP, l'ADEME, et BPI France. Les différents appels à projets ont été lancés en fin d'année au niveau national. Au niveau régional, les mesures adossées au PDR ont fait l'objet de concertations avec le Conseil régional pour un déploiement en début d'année 2021 en obtenant le maximum d'effet levier entre les crédits du plan de relance de l'État, le FEADER et les crédits du Conseil régional.

Pour relayer la communication de France Relance, deux outils ont été déployés :

- une page internet dédiée : http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/ France-Relance
- une adresse courriel dédiée : france-relance.draaf-auvergne-rhonealpes@agriculture.gouv.fr

Les services de la DRAAF se sont fortement mobilisés de manière à être totalement opérationnels dès le début de l'année 2021 au moment de l'ouverture des guichets aux demandeurs d'aide.

ASSURER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

La période de mars à juin 2020 a nécessité la mise en œuvre d'une École jamais imaginée : faire l'école sans l'école, du moins sans ses murs, ses salles de classe, ses études surveillées, ses gymnases et terrains de sport, ses visites sur le terrain ou encore ses stages. Tout le monde a retroussé les manches : enseignants et formateurs, personnels administratifs et de vie scolaire, apprenants, parents, encadrants.

Tous les moyens à disposition ont été mobilisés, testés, appropriés pour tenir durant plus de deux mois. Le lien a été maintenu par des envois de courriels et de courriers, à travers des classes virtuelles, via les ENT (espaces numériques de travail) ou encore par des appels téléphoniques réguliers pour faire le point, accompagner, partager, encourager, aider.

La DRAAF a accompagné les 119 établissements d'enseignement technique agricole de la région tant pour l'application des consignes et protocoles sanitaires que pour la gestion de crise, la mise en place des enseignements à distance et l'utilisation des outils numériques. Plus de 300 accès VPN ont été créés pour permettre l'accès à distance aux ressources locales des établissements.

Cette période a été riche d'apprentissages pour les équipes pédagogiques : collaborations accentuées au sein des établissements, bond en avant du numérique, bouleversement des rôles et questionnements pédagogiques de fond. Tous ces éléments ont permis d'esquisser des pistes de travail pour les années à venir.

SE RÉORGANISER PENDANT LA CRISE : DU PRÉSENTIEL AU TÉLÉTRAVAIL QUASI GÉNÉRALISÉ

La situation dans laquelle s'est trouvée la DRAAF en raison de la crise de la Covid-19 (concentration de l'activité sur des missions dites "essentielles", travail à distance) n'était en réalité, et en théorie tout au moins, pas une découverte pour bon nombre d'acteurs.

En effet, le plan de continuité d'activité, validé en 2019, prévoit les grandes lignes de l'organisation à mettre en place lorsque des événements graves entravent le fonctionnement habituel de la DRAAF.

Fruit d'un travail interservices, la DRAAF avait à cette occasion identifié comme "missions essentielles" à maintenir précisément celles qui ont été fixées par le ministère pour la crise Covid. Le pôle en charge des systèmes d'information avait préparé les outils qui ont permis le travail à distance (certificats, scripts d'accès aux serveurs, etc.). La crise a été l'occasion d'un déploiement maximal de ces mesures et pour l'ensemble des agents, de passer de la théorie à la pratique.

L'enquête effectuée pour le retour d'expérience a recueilli des expressions de satisfaction largement majoritaires, tant de la part des agents que des partenaires extérieurs. Une piste d'amélioration toutefois est celle des outils de visioconférence, dont la fiabilité, la simplicité d'utilisation, et le niveau de sécurité informatique demandent à être renforcés.

LES PROJETS DES EXPLOITATIONS SONT ACCOMPAGNÉS

Modernisation des exploitations agricoles

La mesure « investissements productifs individuels pour la triple performance (économique, environnementale et sociale) des exploitations d'élevage » est décliné depuis 2015 dans les deux programmes de développement rural (Auvergne et Rhône-Alpes). L'État intervient comme cofinanceur.

L'année 2020 a été marquée par un nombre de dossiers élevé et une forte mobilisation des financeurs.

MESURES	NBRE DE DOSSIERS SÉLECTIONNÉS	TAUX DE SÉLECTION	MONTANT DES INVESTISSEMENTS	AIDE PUBLIQUE TOTALE EN MILLIERS D'EUROS	FEADER EN MILLIERS D'EUROS	COFINANCEMENTS NATIONAUX EN MILLIERS D'EUROS	DONT AIDE MAA EN MILLIERS D'EUROS
Modernisation bâtiments d'élevages PDR RHA	883	94.7%	140 305	38 770	12 078	26 691	3 732
Modernisation bâtiments d'élevage PDR AUV	537	96.2%*	88 198	32 337	20 372	11 965	3 588
Bilan 2020	1420	94.5%	228 503	71 108	32 450	38 656	7 320

Mesure modernisation des exploitations d'élevage : bilan AURA 2020

Les programmes européens vont se poursuivre dans leur forme actuelle durant deux années de transition jusqu'à fin 2022. L'État interviendra plus fortement dans ces mesures grâce à la mesure du volet agricole de France Relance ciblée sur la biosécurité et le bien-être animal.

Contrôle des structures

Au titre de la réglementation du contrôle des structures, 2586 décisions d'autorisation d'exploiter et de refus liées à la reprise de biens agricoles ont été prises en 2020 sur la base du schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) Auvergne-Rhône-Alpes.

Il ressort que 2177 décisions, soit un taux de 84 %, correspondent à des autorisations d'exploiter délivrées de manière tacite en l'absence de concurrence, tandis que 409 décisions d'autorisation d'exploiter ou de refus, dites « expresses », résultent de situations de concurrences locales pour la mise en valeur de biens fonciers.

La commission régionale des recours, dont le secrétariat est assuré par la DRAAF, s'est réunie le 2 décembre 2020 afin de se prononcer sur deux recours contre des sanctions pécuniaires prononcées dans le cadre de l'exploitation irrégulière de terrains agricoles.

AURA	TOTAL	DONT DÉCISIONS TACITES	DONT DÉCISIONS EXPRESSES
Ain	165	133	32
Allier	352	284	68
Ardèche	106	104	2
Cantal	367	308	59
Drôme	123	116	7
Isère	153	150	3
Loire	280	205	75
Haute-Loire	139	121	18
Puy-de-Dôme	474	389	85
Rhône	254	242	12
Savoie	78	61	17
Haute-Savoie	95	64	31
TOTAL	**2586**	**2177**	**409**

Volumétrie des décisions liées au contrôle des structures en 2020 au niveau régional

Installation des jeunes agriculteurs

En 2020, sur les 825 jeunes de moins de 40 ans qui ont bénéficié d'une aide à l'installation, 816 installations étaient cofinancées par le FEADER et l'État et 9 installations concernaient des installations pour des activités équestres financées uniquement par l'État.

Le montant moyen de ces dotations jeune agriculteur (DJA) cofinancées (Etat et FEADER) était de 43 857 €.

Nombre et montants moyens des DJA de 2016 à 2020

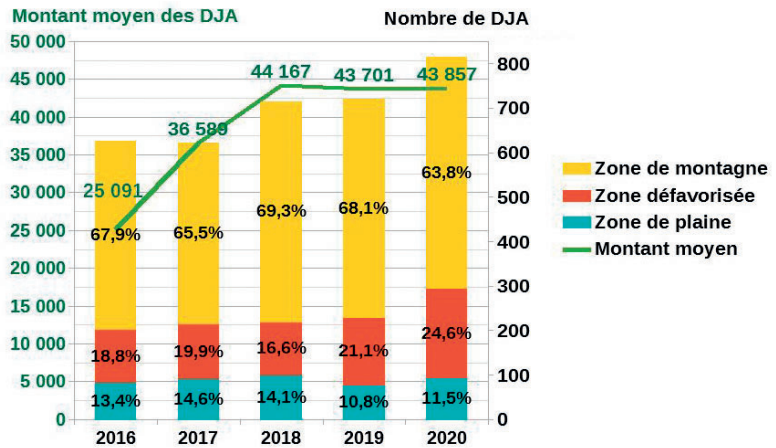

Le plus grand nombre d'installations s'observe dans le Puy de Dôme, le Cantal et la Loire mais on note également une forte progression dans la Drôme, l'Isère, l'Allier et la Haute-Loire.

L'élevage bovin représente 43 % des installations aidées, il est toujours largement dominant dans le Massif Central et surtout dans le Cantal mais cette proportion diminue chaque année.

Les installations en maraîchage et en production de lait de chèvre progressent surtout dans les départements du sud (Drôme et Ardèche).

La part des installations hors cadre familial est en moyenne de 42 %, mais elle varie de 26 % dans le Cantal à 57 % en Savoie. Les femmes représentent 24 % des installations (de 17 % dans le Cantal à 31 % en Ardèche).

En plus de la DJA, l'État a consacré en 2020 un budget de 2,4 millions d'euros pour les 9 mesures d'accompagnement de l'installation. Parmi elles, 2 mesures sont orientées sur la transmission et les cédants , 6 mesures sont orientées sur l'installation et les jeunes agriculteurs, ainsi qu'une aide à la communication et à l'animation de l'ensemble du programme.

Le budget global de l'État et du FEADER consacré à l'installation et à la transmission a atteint 38,1 millions d'euros en 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes (9,5 millions € de l'État et 28,6 millions € du FEADER) en hausse de près de 13 % par rapport à 2019.

BILAN DES AIDES

PLUS DE 1,5 MILLIARD D'EUROS
VERSÉS À L'AGRICULTURE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES PAR L'ÉTAT ET L'UNION EUROPÉENNE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Nature de l'aide – Montants versés en €		Financeur		
		État	Union Européenne	Total
1er pilier	Aides découplées	-	597 842 687	597 842 687
	Aides couplées	-	151 873 881	151 873 881
	Total	**-**	**749 716 568**	**749 716 568**
2ème pilier Surface	Agriculture biologique	15 010 094	36 219 235	51 229 329
	Assurance récolte	-	8 480 643	8 480 643
	MAEC	9 995 863	25 795 036	35 790 899
	ICHN	82 276 492	246 829 477	329 105 969
	Total	**107 282 450**	**317 324 391**	**424 606 841**
2ème pilier hors surface	Modernisation des exploitations	13 060 489	33 806 979	46 867 468
	Pastoralisme	4 495 514	5 973 864	10 469 378
	Installation	4 925 662	19 702 650	24 628 312
	Aides IAA et autres filières	255 070	10 910 408	11 165 478
	Autres aides 2ème pilier - hors surface	37 382	1 145 944	1 183 326
	Total	**22 774 117**	**71 539 845**	**94 313 962**
Aides aux filières	OCM Viticulture	-	13 397 444	13 397 444
	OCM Fruits et légumes	-	4 582 109	4 582 109
	Programme apicole	-	537 992	537 992
	Aides IAA et autres filières	12 000	215 210	227 210
	FEAMP	200 295	600 886	801 182
	FranceAgriMer - Autres aides nationales	4 333 230	-	4 333 230
	Total	**4 545 525**	**19 333 642**	**23 879 168**
Prise en charge de cotisations sociales	Installation	4 722 109	-	4 722 109
	Exonération sur emplois saisonniers	44 635 112	-	44 635 112
	Autres exonérations de charges sociales	61 925 619	-	61 925 619
	Total	**111 282 840**	**-**	**111 282 840**
Autres aides d'État non cofinancées	Installation	31 190 353	-	31 190 353
	Développement agricole	11 017 152	-	11 017 152
	Pastoralisme	805 259	-	805 259
	Agriculture biologique	8 494 939	-	8 494 939
	Exonération de taxes	30 995 897	-	30 995 897
	Reconversion et redressement	127 846	-	127 846
	Remplacement de congés	1 953 305	-	1 953 305
	Total	**84 584 751**	**-**	**84 584 751**
Aides de crise	Calamités agricoles reconnues pour 2018	72 460 858	-	72 460 858
	Total	**72 460 858**	**-**	**72 460 858**
Total Auvergne-Rhône-Alpes		**402 930 541**	**1 157 914 446**	**1 560 844 987**

Apport de trésorerie (ATR) : ATR MAEC et Agriculture biologique exclusivement

	GLOSSAIRE DES AIDES	SOURCES DES DONNÉES
1ER PILIER	Aides directes (Aides découplées = DPB, paiement redistributif, paiement vert, paiement additionnel pour les JA, Aides couplées animales (ABA, ABL, VSLM, Aide Ovine, Aide Caprine) et végétales)	Données ASP. Paiements campagne 2019 au 30/06/2020
2ÈME PILIER SURFACE	Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel, Assurance récolte, MAEC et Soutien à l'Agriculture Biologique (SAB)	Données ASP : ICHN, assurance récolte -Paiements campagne 2019 au 30/06/2020, MAEC-SAB-Paiements campagne 2017 et 2018 au 10/11/2020
2ÈME PILIER HORS SURFACE	Installation (Dotation Jeune Agriculteur, Prêts Bonifiés), Modernisation (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, Méthanisation, Transformation), Aide aux IAA, Diversification, Diffusion de connaissance, Promotion, Pastoralisme ...	Données ASP - Extraction OSIRIS au 02/11/2020. Paiements année civile 2019
AIDES AUX FILIÈRES	OCM : Organisation Commune de Marché (Viticulture et Fruits & Légumes, lait) / FranceAgriMer en soutien aux filières (Programme d'investissements d'avenir (PIA), modernisation serres, amélioration génétique ovine...) / FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	OCM Fruits&Légumes, OCM Viticulture, OCM Lait - Données FranceAgriMer. Paiements année 2019 Aides nationales FranceAgriMer : Paiements année civile 2019
PRISE EN CHARGE DE COTISA-TIONS SOCIALES	Prise en charge de cotisations sociales dans le cadre de la loi Fillon, du soutien à l'installation (avantages sociaux accordés par la MSA aux jeunes installés sur 5 ans), ainsi que sur les Travailleurs Occasionnels Demandeurs d'Emploi et les heures supplémentaires	Données DGPE - paiements année civile 2019 complète
AUTRES AIDES D'ÉTAT NON COFINANCÉES	Agriculture Biologique : animation et crédit d'impôts / Développement agricole : CASDAR / Exonérations de taxes : dégrèvement TFNB et TIPP Installation : AITA, bourse de stage et tutorat, abattement de l'impôt sur le bénéfice / Pastoralisme : aide au démarrage des AFP et GP, Indemnisation des dommages causés aux troupeaux domestiques par le loup	AITA et État non cofinancé : Données ASP - Extraction OSIRIS. Paiements année civile 2019 Crédits d'impôts et remboursement de taxes : Données DRFIP. Paiements année civile 2019 CASDAR : Prise en compte uniquement des crédits bénéficiant directement à des structures de Auvergne-Rhône-Alpes – paiements année civile 2019
AIDES DE CRISE	Calamités agricoles versées en 2019	Calamités agricoles : Données DDT-DRAAF. Paiements année civile FranceAgriMer – paiements année civile 2019

Les GIEE : des collectifs d'agriculteurs en transition agroécologique

(groupements d'intérêt économique et environnemental)

Chiffres-clés

- 57 GIEE reconnus en Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2015 (dont 17 en 2020)
- 1 000 agriculteurs engagés
- 650 exploitations dans des systèmes de production variés
- 52 000 ha de SAU
- 44 groupes dits « émergents » ont été accompagnés sur un an depuis 2018 (dont 10 en 2020) pour monter leur projet de GIEE et 16 ont déjà été reconnus GIEE à la suite
- 1,5 millions d'€ d'aides dédiées attribuées depuis 2016 pour l'animation de ces groupes sur crédits Casdar (compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural), dont 625 000 € en 2020
- 621 000 € d'aides au développement agricole dans le cadre du PRDAR 2020 (programme régional de développement agricole et rural) sur l'action « Bâtir et promouvoir des projets collectifs agricoles sur des territoires de projet visant la triple performance », qui mobilise le réseau des chambres d'agriculture et des partenaires divers : services de l'État (DRAAF, DDT), chambre régionale d'agriculture, FRAB, Trame, La Coopération agricole, FRCUMA, réseau InPACT, enseignement technique et supérieur agricole, Négoce Centre Est, etc.

ACTION-PHARE 2020 : webinaire « agroécologie collective »

Quelques 140 participants pour un bilan des collectifs reconnus par l'État, une conférence de Véronique Lucas sur l'agroécologie silencieuse et des témoignages d'animateurs de groupes.

Toutes les présentations sur ***https://chambreregionaleagri.wixsite.com/website***

AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS
AUTREMENT

La filière viticole et l'OCM vin

Aides de l'OCM vin

L'OCM vin (Organisation Commune de Marché) apporte un soutien à la filière vitivinicole au travers de quatre mesures : l'investissement pour les entreprises de vinification, la restructuration du vignoble, la promotion vers les pays tiers et l'aide à l'élimination des sous-produits (distillation). De manière exceptionnelle et pour faire face aux perturbations des marchés liées à la crise sanitaire, une mesure de distillation de crise a été ouverte avec un soutien financier national et européen d'un montant total de 155 M€. Une aide exceptionnelle au stockage privé de vin a également été ouverte en fin d'année avec un soutien financier national et européen.

L'ensemble de ces dispositifs est piloté et géré par FranceAgriMer.

Le service régional FranceAgriMer de la DRAAF est chargé de la mise en œuvre de deux mesures :

- La mesure d'aide à l'investissement vise à améliorer la compétitivité de l'ensemble des entreprises du secteur viticole. Elle est ouverte sous forme d'appels à projets annuels.
- La mesure restructuration du vignoble permet d'accompagner l'adaptation du vignoble, soit en modifiant l'encépagement pour mieux répondre au marché, soit en modifiant le mode de conduite du vignoble.

Autorisations de plantations

Le service FranceAgriMer est également en charge de la délivrance des autorisations de plantation du vignoble. Cette mission est assurée en lien avec l'INAO et les services de la viticulture des DGDDI (douanes) pour les replantations, les plantations nouvelles et les transferts d'autorisations.

Bois et plants de vigne

FranceAgriMer est chargé de la certification et de la délivrance des passeports sanitaires pour les bois et plants de vigne ainsi que les contrôles afférents. En lien avec l'évolution du règlement européen sur la santé des végétaux, FranceAgriMer est devenu l'autorité compétente pour ce qui concerne les matériels de multiplication végétative de la vigne soumis à certification.

FranceAgriMer travaille depuis plusieurs années à la dématérialisation des démarches administratives pour toutes les filières. Elles sont toutes accessibles sur le portail e-services de FranceAgriMer : https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/

OCM vin en Auvergne-Rhône-Alpes

- ***aide à la restructuration du vignoble : 669 dossiers. 776 ha restructurés au titre de la campagne 2019/2020. 3,5 M€ d'aide versés sur l'exercice FEAGA 2019/2020***
- ***aide à l'investissement : 136 dossiers déposés sur l'appel à projets 2020 pour 12,4 M€ d'aide demandée (en cours d'instruction). 2,8 M€ d'aide versés sur l'exercice FEAGA 2019/2020 pour l'ensemble des appels à projets de la région. Avec la promotion vers les pays tiers, la distillation des sous-produits et la distillation de crise, ce sont plus de 14,6 M€ de l'OCM vin qui ont été versés à la filière viticole Auvergne-Rhône-Alpes***
- ***Bois et Plants de vigne (provisoire) : 47,5 millions de plants traditionnels mis en œuvre en 2020 par 70 pépiniéristes sur la région.***

La filière Bio en Auvergne-Rhône-Alpes : une croissance toujours dynamique

Les dernières données 2019 de l'Agence Bio ont confirmé la dynamique ainsi que le positionnement sur le podium de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les surfaces engagées en Bio ou en cours de conversion s'établissent désormais à 274 094 ha, soit 9,5% de la surface agricole utile de la région (3e rang national). Au total, 6 581 exploitations sont engagées en Bio, soit une progression de 12,3% par rapport à 2018 (3ème rang national également). Avec 3 108 opérateurs engagés, la région Rhône-Alpes reste également la première région française en nombre d'opérateurs de l'aval certifiés bio.

La DRAAF accompagne la croissance de la filière bio sur le territoire au travers de la déclinaison régionale du Plan Ambition Bio 2022 et des crédits d'animation du MAA (hors financements PDR du MAA). En 2020, 12 structures impliquées auprès des agriculteurs et des professionnels de l'agroalimentaire dans le développement de la bio ont bénéficié d'un financement.

Les priorités fixées par la DRAAF pour l'appel à projets « Animation Bio 2020 » :

- Atteindre une SAU bio de 15 % en 2022 et garantir une bonne structuration des filières de production, de transformation et de distribution pour répondre à la demande et permettre une valorisation optimale des productions bio sur le territoire régional ;
- Accompagner les producteurs dans le développement de leurs circuits courts de proximité ;
- Atteindre l'objectif de 20 % de produits bio dans la restauration collective publique, en articulation avec les outils du Programme national pour l'alimentation 2019-2023 ;
- Consolider l'observatoire régional de la bio (ORAB) afin d'améliorer la connaissance des marchés, de la dynamique des filières, des évolutions et servir de base à une approche prospective ;
- Garantir l'existence d'un appui technico-économique de qualité aux agriculteurs bio ou à ceux qui souhaitent se convertir.

Chiffres-clés
enveloppe « Animation Bio » de la DRAAF

- ***485 000 €*** **engagés par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes pour l'appel à projet « Animation Bio 2020 » et des actions pluriannuelles menées en 2020**
- ***12 bénéficiaires*** **régionaux et départementaux**
- ***1 Observatoire*** **de l'agriculture biologique reconnu par l'Agence Bio**
- **Organisation d'une *journée inter-filières* consacrée aux protéines végétales Bio – 9 décembre**

Mesures agro-environnementales et climatiques

Évaluation 2015-2020 en Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le cadre des Programmes de Développement Rural (PDR) Auvergne et Rhône-Alpes, des projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été sélectionnés sur des territoires à enjeux environnementaux forts. Depuis 2015, les agriculteurs des ces territoires ont pu contractualiser sur 5 ans des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en lien avec les enjeux environnementaux locaux.

Dans la perspective de la nouvelle programmation, la DRAAF a mené depuis fin 2019, en partenariat avec le Conseil régional et Cap Rural, une sensibilisation des opérateurs des projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) à l'évaluation de ce dispositif et a proposé aux opérateurs de contribuer à une démarche régionale d'évaluation des PAEC sous forme d'un référentiel commun mis à disposition sur Internet (http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Cadre-d-evaluation-des-PAEC-d).

L'ensemble des contributions des opérateurs attendues pour début 2021 permettra à la fois d'assurer la capitalisation régionale des évaluations menées à l'échelle de chaque PAEC et d'élaborer une évaluation régionale du dispositif MAEC. Ces travaux permettront d'une part de tirer des enseignements à l'échelle du dispositif pour préparer la construction de la prochaine programmation, et d'autre part de contribuer à la mise en réseau des opérateurs PAEC de la région tout entière en identifiant des axes de travail d'approfondissement et des expériences à partager.

Le plan Ecophyto II+

Une nouvelle feuille de route adoptée

Le 19 février 2020, la COREAMR section spécialisée agro-écologie pour le plan Ecophyto, instance de gouvernance du plan, a validé la nouvelle feuille de route régionale. Elle s'inscrit dans la continuité de la précédente en s'adaptant aux nouveaux objectifs du plan Ecophyto 2+, qui intègre les priorités du plan d'actions du Gouvernement pour une agriculture moins dépendante aux pesticides d'une part, et le plan de sortie du glyphosate d'autre part.

La gouvernance s'appuie sur 6 groupes de travail, dont 2 nouveaux : un groupe « observatoire des données » qui aura pour mission de recueillir et analyser des données relatives à l'environnement, la santé, les pratiques agricoles, etc. et un groupe « territoires » destiné à assurer la transversalité et la cohérence des différentes politiques territoriales.

La montée en puissance des collectifs Ecophyto 30 000

En 2020, deux appels à projets pour la reconnaissance et le financement de collectifs se sont déroulés.

Afin de susciter des candidatures et de répondre aux questions des porteurs de projet potentiels, la DRAAF a organisé 3 demi-journées de présentation et d'échanges. Grâce en particulier à la mobilisation des opérateurs économiques, le dispositif 30 000 régional est fort de 46 groupes Ecophyto 30 000 reconnus et 11 groupes émergents.

Pour accompagner les animateurs et créer du lien entre les différents dispositifs Ecophyto, des temps d'échange ont été organisés :

- le 22 septembre, une réunion destinée aux nouveaux animateurs intégrant le dispositif 30 000 a permis de les familiariser avec les outils dont ils ont besoin pour mieux animer les groupes,
- le 5 novembre, une rencontre entre animateurs de groupes Ecophyto 30 000 et ingénieurs réseau DEPHY a permis une meilleure connaissance mutuelle en vue de projets de partenariats et de mutualisation des compétences.

Un livret régional sur les solutions de biocontrôle

Résultat du travail de 2 stagiaires encadrés par la chambre régionale d'agriculture et le SRAL de la DRAAF, ce livret présente les principales solutions de biocontrôle utilisées en région pour les filières arboriculture, viticulture et maraîchage, avec un retour qualitatif de nombreux professionnels sur les aspects concrets d'efficacité, de temps de travail, de mise en œuvre et de coût. La relation avec les fiches action CEPP est également mentionnée.

Ce livret sera largement diffusé en 2021 à tous les partenaires régionaux du plan, et disponible en téléchargement sur les sites internet de la chambre régionale d'agriculture et de la DRAAF.

La stratégie eau-air-sol

Afin d'accompagner le développement régional en prenant en compte la gestion durable des ressources naturelles, le préfet de région a initié et fait aboutir une stratégie de l'État sur l'eau, l'air et le sol. Lancée à l'automne 2019, la conception de la stratégie régionale « eau-air-sol » s'est poursuivie en 2020 jusqu'à son approbation au mois de mai, malgré les difficultés d'organisation liées à la crise sanitaire. La DRAAF y a apporté une contribution à la hauteur de l'enjeu de ces ressources pour l'agriculture et la forêt. La stratégie inscrit dans un ensemble cohérent des mesures de transition agroécologique et des évolutions de pratiques essentielles dans un contexte de changement climatique.

EAU

Parmi les dix mesures identifiées dans la stratégie pour ce domaine, deux actions relèvent d'un co-pilotage entre la DRAAF et la DREAL :

- déployer la démarche des captages prioritaires ;
- et gérer les déficits actuels et à venir dans le cadre de projets de territoire, comprenant un projet de "100 retenues pour la région". Ce projet est né de la nécessité de mobiliser de nouvelles ressources pour l'agriculture, en plus des efforts d'économie, face aux sécheresses qui se sont succédé au fil des dernières années. Ce projet a été approuvé par le Président de la République à l'occasion du Sommet de l'élevage 2019. Il est mené en collaboration entre le réseau des chambres d'agriculture, la DREAL et la DRAAF, et avec une implication financière forte du Conseil régional.

AIR

Dans ce domaine, la DRAAF est associée à la feuille de route relative à l'ozone. Cette thématique est récente pour le secteur agricole, les connaissances sur ce gaz et ses mécanismes de synthèse étant complexes et nouvelles. Des fiches actions sont en cours d'élaboration, notamment pour un porté à connaissance et une vulgarisation.

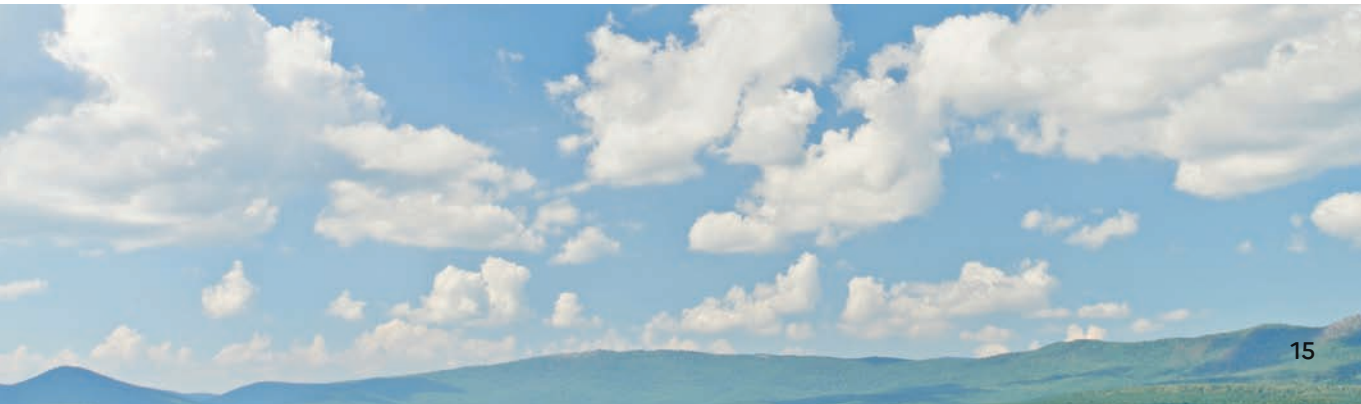

La stratégie eau-air-sol

SOL

De la mise en oeuvre de la compensation collective agricole en Auvergne-Rhône-Alpes…

La compensation collective agricole vise à estimer l'impact économique amont et aval d'un aménagement qui soustrait du foncier à l'activité agricole. Elle se traduit notamment par la constitution d'un fond compensatoire alimenté par le maître d'ouvrage afin de soutenir des projets collectifs agricoles dans le territoire impacté.

… à la création d'un groupe d'échange de pratiques entre les DDT…

Le groupe s'est réuni à deux reprises pour un échange de pratiques sur la réalisation d'un état des lieux et l'actualisation des indicateurs du cadre régional de février 2018. Sous la double animation du SREA et du SRISET de la DRAAF, ces échanges ont pu se faire avec l'appui du bureau des sols de la DGPE et de chercheurs de l'UMR (unité mixte de recherche) Territoire.

… sous la supervision de l'UMR Territoire.

Afin de faciliter la réflexion, un partenariat avec l'UMR territoire (regroupant notamment l'INRAE, VétAgro-Sup, AgroParisTech) s'est constitué avec l'aide d'un appui financier de la DREAL. Cet appui se traduit par un travail collectif d'étudiants de VétAgroSup qui prennent en charge un état des lieux régional de la mise en œuvre de la compensation collective agricole dans les départements, et une analyse des projets soutenus par le fonds de compensation. Un stage de fin d'études d'ingénieur, supervisé par l'INRAE, complète ce premier travail ; il se déroulera de mars à septembre 2021 et se traduira par une analyse de la gouvernance des CDPENAF (commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) dans les départements et une application de la méthode « éviter-réduire-compenser » aux aménagements relevant de la compensation collective agricole.

Bassin Rhône-Méditerranée

L'année 2020 a été consacrée à la la préparation du SDAGE 2022-2027. Si l'objectif du document est de préserver et de restaurer les ressources en eau et les milieux aquatiques, il doit prendre en compte l'impact économique et social et les besoins de développement agricole. Le projet de SDAGE a été approuvé par le Comité de Bassin à une forte majorité, et il est mis à la consultation du public et des assemblées locales en 2021.

Les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) ont débuté en 2020. Ils constituent un nouveau cadre pour prendre en compte le changement climatique. Les PGRE (plans de gestion de la ressource en eau) pré-existants dans le bassin Rhône-Méditerranée seront complétés par un volet prospectif qui doit permettre d'intégrer à la fois l'augmentation des besoins et la diminution de la ressource dans le cadre du changement climatique.

LES TERRITOIRES DE MONTAGNE SONT PRÉSERVÉS

Politique de la montagne

Dans le cadre de sa mission de pilotage et de coordination de la convention particulière 2015-2020 entre le ministère chargé de l'Agriculture et les conseils régionaux du Massif central, la DRAAF a programmé plus de 1,1 millions d'euros pour poursuivre les actions de développement agricole sur le territoire du massif. L'équipe du pôle montagne a poursuivi ses actions de conseil et de soutien auprès des acteurs du massif.

Du solde des projets des années antérieures vers de nouveaux projets

De nombreuses actions engagées les années précédentes se clôturant, un important travail de solde des opérations a été effectué par l'équipe. Ces soldes ont fait l'objet de bilans d'activités et de livrables qui alimenteront les projets ultérieurs. Le suivi de nombreux projets s'est poursuivi, à l'instar de ceux qui ont émergé grâce à l'appel à projets TAP MC : « Territoires à agricultures positives Massif central » et à la Fondation Avril, les projets soutenus dans le cadre du cluster herbe, du LIT « élevage à l'herbe du Massif central », et les projets portés par le SIDAM, comme AP3C sur les conséquences du changement climatique sur les pratiques agricoles.

Capitalisation et transfert des connaissances; axes majeurs des actions soutenues et fil rouge pour le nouveau programme d'actions 2021-2027

Au-delà d'une apparente continuité des actions, le travail du pôle montagne s'est concentré sur le soutien aux outils de capitalisation et de transfert des connaissances acquises depuis plusieurs années vers les agriculteurs. Le transfert des outils construits dans le cadre du projet AEOLE et la perspective d'un temps dédié de l'équipe de la DRAAF pour l'animation régionale des établissements d'enseignement agricole du massif n'en sont que quelques exemples illustrant l'objectif de la DRAAF de soutenir les actions de proximité vers le monde agricole.

Quelques thématiques phares des projets soutenus en 2020 :

- ***Performances économique et écologique des races locales adaptées à la diversité des territoires MC - phase 5***
- ***Animation et coordination des actions de lutte contre le campagnol - Phase 3***
- ***Création d'un réseau d'établissements d'enseignement agricole sur le développement des filières herbe dans le massif central***
- ***Consolidation du Cluster herbe, plateforme ollective au service des filières du massif central***
- ***AP3C – adaptation des pratiques - Phase 3***
- ***Aeole vers l'enseignement agricole - Phase 3***
- ***Soutien aux actions du Laboratoire d'initiatives territoriales « élevage à l'herbe du massif »***

Le plan national d'actions « loup et activités d'élevage » 2018-2023

L'année 2020 a été marquée par l'ouverture de deux chantiers majeurs relatifs aux chiens de protection des troupeaux : la structuration d'une filière de production, et une réflexion sur le statut juridique. Les actions déjà engagées se sont poursuivies : l'accompagnement technique des éleveurs dans l'utilisation des chiens de protection des troupeaux (CPT), et la sensibilisation des autres usagers des espaces ruraux sur le rôle de ces chiens et le comportement à adopter en leur présence.

Le préfet coordonnateur a confié à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes le soin d'animer le groupe de travail national sur le statut juridique des chiens de protection des troupeaux.

Environ 29 M€ d'aides sont consacrés à la protection des troupeaux au niveau national, dont près de 9 M€ en région Auvergne-Rhône-Alpes

En 2020, 2790 contrats de protection ont été conclus en France, sur 6 régions et 34 départements. Le nombre de départements concernés affiche une progression sans précédent, en particulier du fait de la mise en place pour la première fois du cercle 3 sur des secteurs où le loup n'est pas encore présent mais a une forte probabilité de pouvoir s'installer dans les prochaines années. Cette mesure résulte de la volonté d'anticiper davantage l'installation des chiens de protection des troupeaux (74 contrats conclus).

L'ensemble de ces contrats représente 26,84 M€ d'aide publique engagée, en progression de près de 7 % par rapport à 2019.

Le gardiennage est toujours le poste de dépenses prépondérant (77%, proportion en légère baisse). Les embauches de bergers ou d'aides-bergers sont en progression par rapport à 2019 : près de 500 emplois à temps plein avec une durée moyenne du contrat de travail de 5 mois et demi. 28 % de ces embauches concernaient du gardiennage en cercle 0 (405 contrats conclus), nouveau zonage introduit en 2020, correspondant aux principaux foyers de prédation et offrant des possibilités financières supplémentaires pour mobiliser des bergers.

Les chiens de protection (4920 contractualisés, toujours en progression de 16 %) et les clôtures électriques entrent dans des proportions proches dans le solde de 23% des dépenses.

Avec 936 dossiers représentant 8,8 M€ d'aide publique, Auvergne-Rhône-Alpes est la 2ème région en nombre de dossiers et en montants engagés, après la région PACA, soit 1/3 des dossiers et des aides engagées en France.

En 2020, l'Ain, le Cantal, la Loire et le Puy de Dôme ont ouvert le dispositif sur leur territoire, rejoignant ainsi l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Haute-Loire, la Savoie et la Haute-Savoie.

Bien que seules 10 communes de la région soient classées en cercle 0 (sur un peu plus de 70 au total), 21 % des dossiers sont déposés en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le plan national d'actions « loup et activités d'élevage » 2018-2023

Le nombre de dossiers et les montants d'aide sont en forte augmentation pour les départements savoyards et dans une moindre mesure pour les autres départements alpins. En revanche, ils sont en baisse pour les départements du Massif central côté Cévennes. L'évolution de la mesure suit l'évolution des zones de présence du loup sur la région : densification et expansion vers l'ouest et le nord du massif alpin, zone de présence permanente sur le Cantal et moins d'indices de présence dans la partie Cévenole du Massif central.

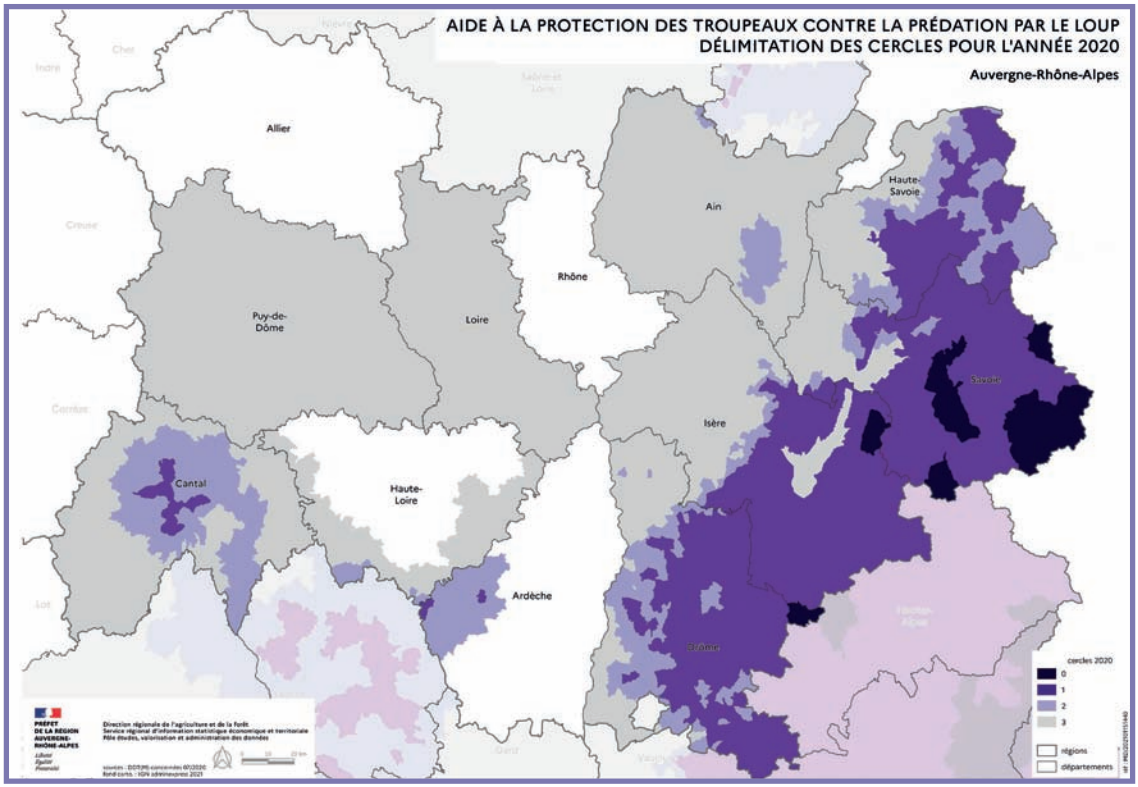

Comme au niveau national, les dossiers concernent essentiellement des aides pour le gardiennage :

- Près de 750 éleveurs ont demandé une aide forfaitaire pour garder leurs troupeaux, soit un peu plus de 6 mois de gardiennage par dossier.
- Environ 300 éleveurs ont embauché un berger ou ont eu recours à un prestataire pour le gardiennage et la surveillance du troupeau. Cela équivaut à l'embauche de 134 salariés-bergers à temps plein, en progression de 12 % par rapport à 2019. La durée moyenne des contrats est de 5 mois et demi ; elle est stable et correspond à la moyenne nationale.
- Pour les chiens de protection, la majorité de l'aide est consacrée à l'entretien de près de 1550 chiens, soit 3 chiens de protection par exploitation en moyenne.
- 2/3 des éleveurs de la région ayant sollicité la mesure de protection ont demandé une aide pour l'achat de matériel pour un montant moyen de 2 145€, en progression de plus de 20 % par rapport à 2019.

LA SURVEILLANCE DES MALADIES ANIMALES ET VÉGÉTALES EST ASSURÉE

Un nouveau cadre réglementaire européen pour la santé des végétaux

Réchauffement climatique et mondialisation des échanges sont autant de facteurs de risques pour la santé des végétaux. C'est pour se prémunir contre le risque d'introduction et de dissémination des organismes nuisibles susceptibles de porter atteinte à notre agriculture, notre horticulture, notre sylviculture et notre environnement, que l'Union européenne a adopté le règlement (UE) 2016/2031.

Ce règlement établit une nouvelle classification fondée sur l'existence ou non des organismes nuisibles sur le territoire de l'Union et sur la gravité de leur impact. A chaque catégorie (organismes de quarantaine prioritaires ou non, organismes non de quarantaine) correspondent des principes de gestion adaptés, allant de la simple restriction à la circulation des végétaux et produits végétaux, à la mise en œuvre de plans d'intervention sanitaire d'urgence.

Le dispositif de surveillance des organismes réglementés et émergents (SORE) est par ailleurs renforcé : un important dispositif constitué d'observations visuelles, de piégeages et de prélèvements réalisés chez les professionnels a été déployé sur l'ensemble du territoire de la région.

Le nouveau règlement européen renforce les obligations réglementaires des professionnels, ainsi que les règles de délivrance du passeport phytosanitaire qui doit dans certains cas accompagner les végétaux.

Tout au long de l'année 2020, le service régional de l'alimentation (SRAL) a accompagné ces évolutions par de nombreux échanges avec les professionnels, ainsi que par la diffusion d'informations et de ressources sur le site internet de la DRAAF.

Un exercice « Plan d'intervention sanitaire d'urgence » Xylella fastidiosa

Déjà présente en Corse et en région PACA, la bactérie Xylella fastidiosa a été découverte en 2020 en Occitanie.

Surnommée la « bactérie tueuse des oliviers », elle constitue un danger phytosanitaire majeur, car elle est capable de s'attaquer à de très nombreuses plantes-hôtes dont elle peut provoquer le dépérissement, et n'est sensible à aucun traitement. A ce titre, elle est considérée comme un « organisme de quarantaine prioritaire » par la réglementation européenne qui prévoit en outre l'obligation pour les États membres, de réaliser des exercices « plan d'intervention sanitaire d'urgence ».

Un tel exercice, dont l'objectif est d'éprouver la réactivité des services et la bonne application des procédures, a été réalisé par le SRAL le 9 octobre 2020. Le scénario, qui a également fait intervenir un pépiniériste du Rhône et la FREDON (fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles), a démarré par la découverte de symptômes suspects dans une pépinière. Il s'est poursuivi par les différentes phases d'alerte, d'enquête épidémiologique, de préparation des mesures administratives, et de prélèvements.

La mission des urgences sanitaires de la direction générale de l'alimentation a assisté en tant qu'observateur à l'exercice. Celui-ci a permis de confirmer la bonne réactivité de toute la chaîne d'acteurs, tout en identifiant des pistes d'amélioration qui font l'objet d'un plan d'actions.

Préparation au BREXIT

Au 1er janvier 2021 à la suite du BREXIT, de nouvelles obligations s'appliquent aux opérateurs effectuant des mouvement d'animaux, de végétaux ou de produits qui en contiennent, entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. En effet, certaines de ces marchandises, qui circulaient jusqu'ici librement, seront désormais soumises à des mesures de certification sanitaire ou phytosanitaire et à des contrôles officiels.

Si l'impact du BREXIT sera probablement négligeable à l'import pour le service de contrôle sanitaire basé à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, il sera en revanche bien réel à l'export, avec des obligations de notification et de certification officielle qui vont nécessiter de la part des opérateurs de bien anticiper leurs envois.

L'impact ira croissant dans le temps, avec 3 phases successives démarrant au 1er janvier, 1er avril et 1er juillet 2021, qui verront entrer en vigueur des obligations visant des catégories de plus en plus larges de produits.

Afin de préparer les professionnels à ces évolutions, le SRAL est intervenu lors de réunions d'information sous forme de webinaires, en partenariat avec la direction régionale des douanes, les chambres de commerce et d'industrie, et les directions départementales en charge de la protection des populations.

Par ailleurs, de nouvelles modalités de certification phytosanitaire par voie dématérialisée se mettent en place à compter de décembre 2020, d'abord vers les États-Unis et le Costa-Rica, avec un objectif à terme de généralisation vers l'ensemble des destinations, dont le Royaume-Uni.

Les sécheresses répétées dégradent l'état de santé des forêts de la région

En raison des sécheresses estivales qui se répètent depuis 2018, les forêts de la région sont affaiblies.

Fragilisés, les épicéas continuent à subir les assauts des scolytes, même si le niveau des dégâts est loin d'atteindre celui de la région Bourgogne-Franche-Comté ou du Grand-Est. La forte floraison des épicéas au printemps a été suivie d'une perte foliaire qui a marqué nombre de peuplements et traduit un affaiblissement certain.

Les sapinières continuent à subir des mortalités. Dans la région, la plupart des sapinières de basse altitude sont en souffrance et les dépérissements même diffus montrent les limites de l'essence face aux sécheresses. Les hêtraies souvent sur les mêmes territoires ont fortement fructifié cette année ; le départ de végétation 2021 va être suivi avec attention.

Quant aux chênaies du Bourbonnais, elles ont fait l'objet de plusieurs évaluations sanitaires en utilisant la méthode du « road sampling ». Ces évaluations réalisées au début du processus de dépérissement initié par des sécheresses estivales hors normes, montrent l'état de dégradation parfois avancé de certains peuplements. Néanmoins pour l'instant, aucun décrochage massif n'est constaté. Ces évaluations vont permettre de mesurer le caractère évolutif du phénomène. Dans ces peuplements, le hêtre en accompagnement est en train de disparaître rapidement, ce qui contribue à la destructuration et à la dégradation des peuplements restants.

Forte de sa présence sur le terrain et de sa très bonne connaissance des milieux forestiers, l'équipe des 34 correspondants-observateurs du département santé des forêts (DSF) fournit l'expertise sanitaire que sollicitent les gestionnaires. Le pôle santé des forêts de la DRAAF pilote ce dispositif.

LES ACTIONS EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION SÛRE ET DE QUALITÉ SONT RENFORCÉES

2020 : Des PAT* en ébullition !

Retour sur le séminaire « Résilience alimentaire des territoires » : enseignement de la crise et impulsions nouvelles

La crise sanitaire actuelle a mis en lumière les multiples fragilités de nos systèmes alimentaires. Elle a dans le même temps conforté voire amplifié les attentes citoyennes en faveur d'une alimentation de proximité et de qualité.

Face à cette situation à la fois inédite et imprévisible, de multiples initiatives et innovations ont émergé pour réinventer et sécuriser l'approvisionnement en produits locaux, renforcer les solidarités et faciliter l'accès à une alimentation de qualité pour tous. Parmi les structures motrices, les territoires dotés de stratégies alimentaires se sont révélés particulièrement agiles et fédérateurs, s'appuyant notamment sur des réseaux d'acteurs locaux déjà sensibilisés et mobilisés.

Afin de tirer de premiers enseignements de la crise et dégager les priorités d'action pour renforcer la résilience alimentaire des territoires, la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes et Cap Rural ont co-organisé ensemble un séminaire de réflexion. Celui-ci s'est tenu le 13 octobre 2020 au lycée agricole de Saint-Genis-Laval (69) et a réuni plus 120 participants d'horizons divers.

** Projets alimentaires territoriaux*

2020 : Des PAT en ébullition !

2 temps forts en plénière suivis de 6 ateliers thématiques ont eu lieu et ont permis de :

- présenter les premiers résultats de l'enquête nationale "Manger au temps du coronavirus" (Y. Chiffoleau, directrice de recherche à l'INRAE, co-animatrice du Réseau Mixte Technologique Alimentation Locale) ;
- réunir en table ronde six intervenants – pilotes de projets alimentaires territoriaux – pour échanger sur les situations vécues et les actions conduites pendant le confinement et prendre du recul sur les premiers enseignements de la crise ;
- les ateliers de réflexion enfin ont permis d'aborder collectivement les leviers à activer pour renforcer la résilience alimentaire dans les territoires.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Une synthèse de la journée reprenant les points clefs des plénières et des ateliers est en ligne sur le site internet de la DRAAF.

Sur le même site, un lien permet de découvrir les vidéos des temps de plénière (introduction du directeur, conférence de Y. Chiffoleau, table ronde et conclusions).

Plus de PAT en Auvergne-Rhône-Alpes

2020 a été une année plutôt riche du côté des PAT avec :

- la reconnaissance officielle des projets alimentaires territoriaux de Vichy Communauté d'une part, et du PAiT de la grande région grenobloise (PAT inter-territorial) d'autre part. Ces deux démarches bien avancées viennent s'ajouter à celle du Grand-Clermont-Livradois-Forez, labellisé PAT depuis 2017 ;
- la structuration et l'émergence de nouveaux projets, avec en particulier 3 territoires lauréats de l'appel à projets national PNA 2019-2020 pour leur projet de PAT : le Département de la Drôme (26), Hautes Terres Communauté (15) et la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse (01) ;
- la mise en œuvre de réflexions et de stratégies alimentaires sur de très nombreux territoires, dont plus d'une vingtaine a la volonté à terme de formaliser une stratégie dans le cadre d'un PAT.

La carte (provisoire) des démarches alimentaires en Auvergne-Rhône-Alpes montre l'excellent engagement des territoires de la région sur ces questions :

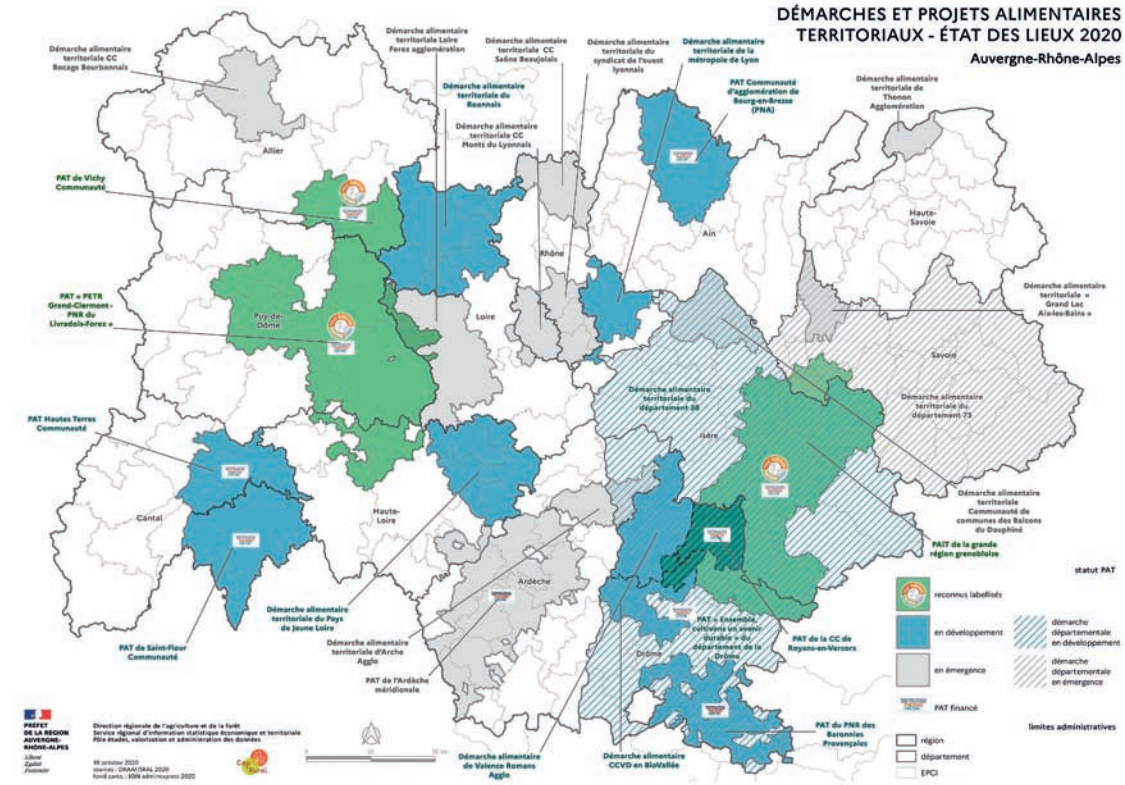

À NOTER :

Faisant le constat du rôle moteur des territoires en matière de résilience alimentaire, le Gouvernement a décidé d'amplifier dans le cadre du plan « France Relance » les démarches "PAT". 80 millions d'euros sont ainsi déployés pour renforcer le développement des projets alimentaires au sein des territoires, parmi lesquels 3 millions viennent abonder l'appel à projets PNA pour favoriser l'émergence rapide de nouveaux projets alimentaires. 2021 sera donc à n'en pas douter à nouveau une excellente année pour les projets alimentaires territoriaux d'Auvergne-Rhône-Alpes.

LA COLLECTE ET L'ANALYSE DES DONNÉES SE POURSUIVENT

Le recensement agricole 2020 est lancé

Organisé tous les 10 ans et simultanément dans tous les pays d'Europe, le recensement vise à collecter de façon exhaustive un très grand nombre de données sur l'agriculture et ses exploitants. Ces données vont constituer un socle de référence pour de nombreux travaux de recherche et de pilotage des politiques publiques.

La collecte des données de l'édition 2020 a démarré en octobre 2020 et se poursuivra jusqu'en avril 2021.

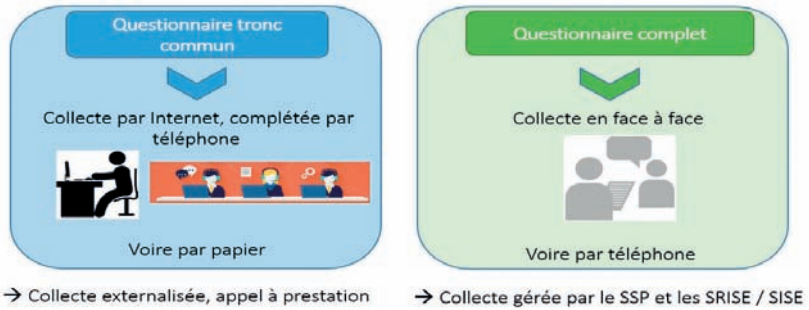

Particularité de cette année, le recensement agricole est réalisé selon deux modalités différentes :

- une collecte par internet, complétée par téléphone, pour un questionnaire tronc commun adressé à 50 900 exploitations de la région via le prestataire IPSOS ;
- une collecte en face à face, via un réseau de 95 enquêteurs déployés dans la région et pilotés par le SRISET de la DRAAF, pour un questionnaire complet comprenant des questions supplémentaires d'approfondissement par rapport au tronc commun ; ce questionnaire est adressé à un échantillon de 6 600 exploitations en région.

Malgré le deuxième confinement qui a considérablement contraint les conditions de collecte pour respecter le protocole sanitaire strict mis en place, l'objectif assigné de 60% de questionnaires réalisés en face à face avant la fin de l'année a été atteint voire même dépassé.

Les premiers résultats du recensement agricole sont très attendus par l'ensemble des acteurs du secteur agricole. Ils devraient être disponibles fin 2021.

Questionnaire réalisé en face à face dans un GAEC laitier du village de Tauves (63)

De nouvelles collections pour la diffusion des résultats et études régionales sont créées

Cinq nouvelles collections ont vu le jour en début d'année 2020. Déclinées dans chaque région, elles offrent une homogénéité de contenu afin de répondre au mieux aux besoins de nos utilisateurs. Référencées sur le site national Agreste, elles sont téléchargeables sur le site internet de la DRAAF et réutilisables très largement sous réserve de la mention de la source.

POUR OBTENIR UN PORTRAIT SYNTHÉTIQUE DE L'AGRICULTURE, LA FORÊT, LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES ET L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE	
MÉMENTO	**AGRESTE MÉMENTO :** Une présentation annuelle des chiffres clés de la région et de ses départements par grandes thématiques.

POUR OBTENIR LES CHIFFRES DE RÉFÉRENCE SUR UNE THÉMATIQUE	
ESSENTIEL	**AGRESTE ESSENTIEL :** Des mises en perspective d'informations de référence sous forme de commentaires synthétiques, tableaux de chiffres, graphiques, cartes.

POUR S'INFORMER RAPIDEMENT SUR LE MONDE AGRICOLE	
ÉTUDES	**AGRESTE ETUDES :** Des analyses synthétiques de 2 et 8 pages touchant à l'agriculture, la forêt, les industries agroalimentaires.

POUR APPROFONDIR SES CONNAISSANCES DU MONDE AGRICOLE	
DOSSIERS	**AGRESTE DOSSIERS :** Des analyses approfondies sur une problématique de la région de plus de 8 pages touchant à l'agriculture, la forêt, les industries agroalimentaires.

POUR CONNAÎTRE ET ANTICIPER, S'INFORMER RAPIDEMENT	
CONJONCTURE	**AGRESTE CONJONCTURE :** Des analyses mensuelles sur l'état des productions et des marchés, accompagnées des données les plus récentes disponibles. Bilans conjoncturels annuels.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ACCUEILLE LES APPRENANTS

Orientation-affectation, Communication

La DRAAF est partie prenante dans les procédures d'orientation et d'affectation des apprenants :

- AffelNet (secondaire) : L'enseignement agricole représente plus de 300 formations initiales scolaires proposées dans Affelnet. Au cours du 3ème trimestre, il s'agit de suivre le déroulement des opérations d'affectation et en début d'année scolaire, la gestion des places vacantes.
- Parcoursup (supérieur) : Avec 150 formations en BTSA, plus de 2 000 places à pourvoir en formation initiale scolaire, et plus de 15 000 vœux d'apprenants issus de l'enseignement agricole, la DRAAF assure la gestion de la phase principale et de la phase complémentaire jusqu'à septembre.

Temps fort de la communication autour des métiers et des formations, le Mondial des métiers s'est tenu en février 2020 avec une présence remarquée des métiers de l'élevage et les sélections régionales Worldskills pour le métier de jardinier-paysagiste. Toutefois, les forums locaux et les journées portes ouvertes n'ont pour la plupart pas eu lieu. Pour pallier cette absence, les établissements ont organisé au pied levé des journées portes ouvertes (JPO) virtuelles ou des temps d'information téléphonique voire en visioconférence pour les familles.

En octobre, le camion de l'Aventure du vivant a parcouru notre région avec 5 villes-étapes. Ce dispositif original permet d'accueillir des classes de collèges ou de lycées mais aussi du grand public pour leur faire découvrir les métiers du monde agricole et les formations qui y conduisent. A travers des animations modernes (simulateur de conduite, vidéos 3D, quizz interactif) complétées par des échanges avec des jeunes élèves de l'enseignement agricole, les visiteurs peuvent découvrir la palette des formations offerte par l'enseignement agricole.

93.5 % de réussite aux examens en Juin 2020

La session d'examens 2020 s'est déroulée dans des conditions inédites du fait de la crise sanitaire. En effet, ce sont les résultats du contrôle continu qui ont été pris en compte pour la délivrance des diplômes. Seules les épreuves orales de rattrapage du baccalauréat ont été maintenues.

Pour rappel, celles-ci concernent les candidats qui ont eu entre 8 et 10/20 de moyenne générale.

SESSION JUIN 2020	CAPA	BEPA	BAC PRO	BAC TECHNO	BAC S	BTSA	TOTAL
Nombre d'admis	945	3 085	3 586	771	325	1 838	10 550
Taux de réussite régional %	**96.8**	**90.4**	**94.7**	**99.1**	**99.4**	**91.7**	**93.5**
Taux de réussite national %	96.2	90.4	92.9	98.3	Non com muniqué	91.5	92.6*

*DeciEA07/ 2020 - *Hors Bac S*

Création de la Mission Inter-Régionale des Examens Sud-Est (MIREX)

La MIREX sud-est est l'une des 4 MIREX métropolitaines chargées de l'organisation des examens de l'enseignement technique agricole, depuis l'inscription des candidats jusqu'à la délivrance des diplômes.

Sous l'autorité du DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, la MIREX sud-est organise les examens pour les 15 000 candidats des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Corse et PACA. Elle travaille en lien direct avec les 215 établissements d'enseignement agricole de l'interrégion sud-est. La MIREX assure également l'inscription aux examens de tous les candidats non-scolarisés de sa zone géographique. De plus, elle s'assure des notifications d'aménagement d'épreuves aux examens pour les élèves à besoins éducatifs particuliers soit 13% de l'effectif scolarisé. L'équipe comprend 15 agents dont 9 ont été recrutés depuis septembre 2020.

Evolution des effectifs d'élèves

À la rentrée 2020, 23604 élèves étaient scolarisés dans l'enseignement agricole technique. On note une baisse par rapport aux chiffres de la rentrée 2019 de l'ordre de 1,8 %, notamment dans les filières 4-3ème et Bac technologique.

COMPOSANTE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE	OCTOBRE 2019	OCTOBRE 2020
CNEAP	6830	6801
EA public	8928	8851
MFR	7530	7218
UNREP	759	734
TOTAL (Effectifs élèves au 1/10)	**24047**	**23604**

LA FILIÈRE FORÊT BOIS EST ACCOMPAGNÉE

La signature du contrat régional de filière forêt-bois

Le contrat régional de filière forêt-bois est la déclinaison du contrat stratégique national de la filière bois reconnue comme une des filières industrielles stratégiques pour la France.

Dans notre région, cette filière représente un moteur essentiel pour valoriser la ressource forestière et les territoires ruraux :

- plus de 20 000 entreprises ;
- l'emploi de 63 000 personnes ;
- une valeur ajoutée de 2 milliards d'euros.

Le 4 février 2020, Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et Philippe Meunier, vice-président du Conseil régional, se sont associés à Jean Gilbert, président de l'interprofession Fibois, pour signer conjointement le contrat régional de filière forêt-bois. Cet évènement a ainsi conclu plus d'un an de travail collectif piloté par l'interprofession FIBOIS : large consultation des entreprises à travers 10 ateliers territoriaux ayant réuni plus de 200 participants, enquête en ligne complétant ce travail de concertation.

Cet évènement a ainsi conclu plus d'un an de travail collectif, piloté par l'interprofession FIBOIS : large consultation des entreprises à travers 10 ateliers territoriaux ayant réuni plus de 200 participants, enquête en ligne complétant ce travail de concertation.

7 ACTIONS PRIORITAIRES ONT ÉTÉ DÉFINIES :

- ***4 actions pour développer les marchés***
  - ***Renforcer la prescription bois (construction bois et bois énergie) ;***
  - ***Favoriser l'innovation et les projets collaboratifs ;***
  - ***Assurer la cohérence des messages de communication et la pédagogie de la récolte forestière et des atouts des produits bois sur le terrain ;***
  - ***Valoriser l'argument carbone pour la filière et développer les FDES (Fiches de déclaration environnementale et sanitaire).***
- ***3 actions pour accompagner les entreprises***
  - ***Renforcer l'attractivité des métiers, assurer la montée en compétence de la main d'œuvre ;***
  - ***Assurer la modernisation des entreprises et leur pérennité ;***
  - ***Soutenir les entreprises de travaux forestiers et les transporteurs.***

Rédaction d'une doctrine régionale pour la dispense d'évaluation d'incidences Natura 2000 dans les zones de protection spéciale (ZPS) pour les documents de gestion durable

En site Natura 2000, la réalisation des opérations prévues par les documents de gestion durable (DGD) des forêts – c'est à dire les coupes et les travaux forestiers – ne doit pas porter atteinte aux objectifs de conservation du site.

À cet effet, le code de l'environnement prévoit à son article L414-4 que ces documents (plan simple de gestion en forêt privée ou

L'équilibre sylvo-cynégétique :
un travail de fond entre forestiers et chasseurs au sein du comité paritaire sylvo-cynégétique

Conformément à l'article 67 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF), le comité paritaire sylvo-cynégétique d'Auvergne-Rhône-Alpes est en charge du bilan annuel des dégâts de gibier sur les peuplements forestiers. Par la suite, des plans d'actions avec des mesures forestières et cynégétiques sont à mettre en œuvre dans les territoires où l'équilibre est menacé ou rompu.

Malgré la crise du Covid-19, les concertations locales par les DDT pour l'élaboration de la cartographie ont globalement pu se tenir, pour la deuxième année consécutive, avec la méthodologie validée par tous les acteurs. Cette cartographie devra être amendée sur l'année à venir, par des concertations locales approfondies.

Les premières actions pour la formation des acteurs et la mise en place d'outils pour la caractérisation de l'équilibre sylvo-cynégétique sont à souligner, montrant ainsi l'engagement de tous les partenaires pour une vision partagée des enjeux.

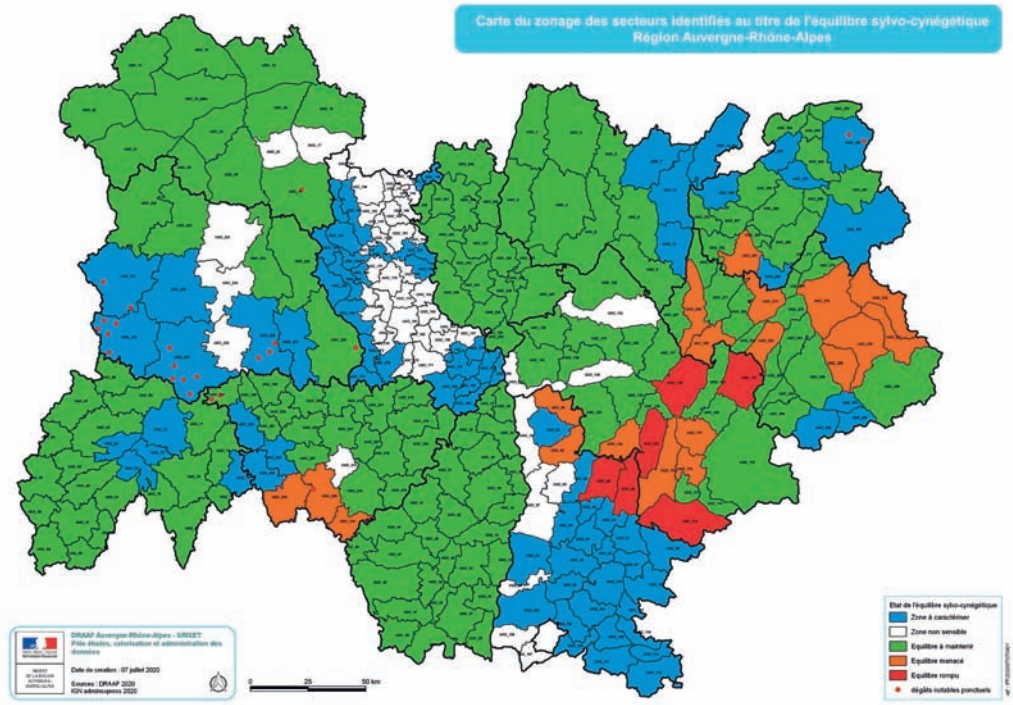

aménagement forestier en forêt publique) fassent l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

Il est cependant réglementairement possible d'avoir une dispense de formalités, d'après l'article L.122-7 du code forestier, après une analyse au cas par cas.

La DRAAF et la DREAL ont travaillé à l'écriture d'une doctrine régionale sur la vérification des aspects liés à la sensibilité des oiseaux au dérangement en période de nidification, en lien avec la LPO mais aussi le CRPF et les rédacteurs de documents de gestion, dont l'ONF. Il s'agit donc d'un guide à la fois pour l'élaboration et pour l'instruction des documents de gestion.

Le Label Bas Carbone :
une certification climatique en appui aux projets forestiers

Le label bas-carbone certifie des projets de réduction d'émission de gaz à effet de serre et de séquestration carbone dans tous les secteurs (forêt, agriculture, transport, bâtiment, déchets, etc.) et les valorise économiquement.

Adopté depuis 2019 pour atteindre les objectifs climatiques de la stratégie nationale bas-carbone, le label bas-carbone met en place un cadre innovant et transparent offrant des perspectives de financement à des projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il accompagne ainsi la transition écologique à l'échelon territorial en récompensant les comportements allant au-delà des pratiques usuelles. Ce cadre de certification climatique volontaire devrait permettre l'émergence de projets forestiers bénéficiant d'un bilan carbone amélioré par rapport à une situation de référence. Les co-bénéfices apportés par les projets, en matière environnementale notamment (biodiversité, qualité des sols, de l'eau, etc.) sont également valorisés. Trois méthodes forestières sont actuellement disponibles afin d'encadrer les projets forestiers : boisement, restauration de peuplements forestiers dégradés, et transformation de taillis en futaie.

A partir de 2021, l'instruction des projets sera réalisée en région par la DREAL avec l'appui de la DRAAF.

Le développement de la filière forêt-bois

L'accompagnement de l'État à la filière forêt-bois s'inscrit dans la durée. Il passe par :

- la création de dessertes forestières (animation et investissements) pour permettre une meilleure mobilisation des bois, en lien avec le FEADER ;
- l'animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestier ; une synthèse des retours d'expériences des actions menées à cet effet en région Auvergne-Rhône-Alpes a été réalisée avec Fibois, afin de mieux cibler et définir les actions dans le cadre de l'appel à projets 2020 ;
- des aides aux entreprises, pour la modernisation et la compétitivité de la filière (mécanisation forestière, entreprises de première transformation) et le débardage par câble, en lien avec le FEADER ;
- le soutien à des actions d'animation pour la promotion du bois construction, des actions collectives pour la filière, des recherches sur la mécanisation des feuillus, etc. ;
- la gestion des risques : la défense des forêts contre les incendies, particulièrement dans le sud de la région, et la restauration des terrains de montagne permettant de gérer les risques torrentiels, de glissement, de chute de blocs ou d'avalanches.

LES ÉNERGIES VERTES SE DÉVELOPPENT

La semaine du Bois énergie

Pour marquer l'adoption du schéma régional biomasse, ses copilotes (le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME, le SGAR, la DRAAF et la DREAL) aidés de AURA-EE et Fibois ont organisé la semaine régionale du bois énergie du 6 au 10 juillet 2020. Cet évènement s'est inscrit dans le cadre du comité stratégique bois énergie (CSBE) et s'est tenu sous forme de webinaires sur quatre demi-journées. Il a réuni 160 participants lors de trois tables rondes et six ateliers.

Le programme portait sur l'état des lieux et les enjeux liés au développement vertueux de la filière bois énergie en Auvergne-Rhône-Alpes : l'approvisionnement en ressources, le montage de projets de chaufferie bois énergie sur les territoires, la participation citoyenne au financement, les modèles économiques, les atouts et les retombées économiques.

Le partage d'expertise des intervenants et les retours d'expérience des collectivités, des professionnels et des représentants du monde industriel avait pour objectif d'aider les participants à trouver les solutions les plus adaptées à leur territoire et leur problématique.

La charte « Ambition Biogaz 2023 » : des groupes de travail très actifs

Quatre groupes de travail ont été mis en place suite à la signature de la charte en 2019 et se sont rapidement montrés très productifs, avec la réalisation notamment de :

- une enquête mutualisée auprès des producteurs de biogaz ;
- une base de données régionale partagée et un panorama régional des installations de méthanisation ;
- un partenariat et des interventions lors de la convention Biogaz Vallée les 28 et 29 octobre ;
- une enquête sur les freins rencontrés par les porteurs de projet ;
- plusieurs webinaires d'acculturation sur :
  - ➥ les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE),
  - ➥ le bioGNV,
  - ➥ les biodéchets et l'économie circulaire ;
- une plaquette de communication sur les CIVE.

LES « CIVE » :
DE QUOI S'AGIT-IL ?

AUVERGNE RHÔNE-ALPES
AMBITIONS BIOGAZ 2023

Une culture intermédiaire à vocation énergétique (CIVE) est une culture implantée et récoltée entre deux cultures principales dans une rotation culturale.

SEPTEMBRE – AVRIL – MAI – OCTOBRE – JUILLET – DÉBUT OCTOBRE
MAÏS – CIVE HIVER – MAÏS – BLÉ – CIVE D'ÉTÉ – ORGE

Les espèces végétales utilisées comme CIVE sont de natures variées. Il peut aussi s'agir de mélanges d'espèces.

On distingue CIVE d'été et CIVE d'hiver :

Les CIVE d'été sont semées au tout début de l'été et récoltées en automne.
Par exemple : sorgho, tournesol, maïs

Les CIVE d'hiver sont semées en fin d'été et récoltées au printemps suivant.
***Par exemple** : ray-grass, triticale, seigle, orge, avoine, vesce...*

Contrairement aux engrais verts ou aux cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) qui sont restitués au sol, les parties aériennes des **CIVE sont récoltées.**

L'objectif est de produire de la biomasse aérienne pour alimenter les méthaniseurs

La production de CIVE n'engendre **pas de concurrence alimentaire** dans la mesure où cette culture valorise une période entre deux cultures souvent sans production récoltée.

Il convient de distinguer « cultures énergétiques dédiées » et « cultures intermédiaires à vocation énergétique »

UNE CULTURE ÉNERGÉTIQUE DÉDIÉE

Une culture énergétique est une culture principale : elle se substitue à une culture alimentaire. En France, la réglementation limite l'introduction de ces cultures énergétiques à **15 % du tonnage brut des intrants** incorporés dans le méthaniseur.

LES CULTURES INTERMÉDIAIRES

Mises en place à une période où le sol est souvent nu, elles **ne viennent pas en concurrence d'usage avec l'alimentation humaine.**

* Une culture intermédiaire piège à nitrates (CIPAN) est une culture temporaire de plantes à croissance rapide destinées à protéger les parcelles entre deux cultures principales. Ces couverts sont obligatoires dans certaines régions ou zones à cause des risques de pollution des eaux par les nitrates. En les utilisant pour leur croissance, les plantes du couvert piègent les nitrates restant à l'issue de la culture principale précédente.

DRAAF
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes

Siège à Lempdes | Clermont-Ferrand
Site de Marmilhat
16B rue Aimé Rudel
63370 LEMPDES

Site de Lyon
Cité administrative d'État
Batiment B - 165 rue Garibaldi
69003 LYON

250 agents répartis dans 7 services

Nos lieux de travail :

Siège à Lempdes | Marmilhat - Clermont Ferrand
Site de Lyon Part-Dieu | Cité administrative
Service FranceAgriMer | Lyon Part-Dieu- Immeuble Le Britannia

Antennes à Valence, Chambéry, Lyon-Saint Exupéry

Directeur de la publication : Michel SINOIR
Coordination : Paulette POILANE
Rédaction : Les services de la DRAAF
Photos : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
Composition et impression : JMV Impression Conseil

51 700 EXPLOITATIONS

56 % spécialisées en productions animales

3 MILLIONS HA de SAU

11 % de la SAU nationale

98 300 actifs permanents

ENSEIGNEMENT

24 047 élèves

3 957 apprentis

118 établissements

FORÊT BOIS

37 % TAUX BOISEMENT

1,9 MILLION M3 volume scié

5,5 MILLIONS M3 volume récolté commercialisé

FILIÈRE QUALITÉ

AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE

6 536 PRODUCTEURS

9,5 % de la SAU régionale

12,2 % de la SAU BIO nationale

189 PRODUITS

sous signes de qualité

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Liberté Égalité Fraternité

L'AGRICULTURE D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN • QUELQUES • CHIFFRES

BOVINS

2,5 MILLIONS

32 % des exports nationaux de bovins maigres

141 900 TONNES de viande

10 % du tonnage national

LAIT DE VACHE

11 % de la production nationale

VIANDE OVINE

12 % du tonnage national

LAIT DE CHÈVRE

14 % de la production nationale

VIN

2,1 MILLIONS HL de vendange

ABRICOT 51 %

CERISE 31 %

NOIX 46 %

CHÂTAIGNE 36 %

Part dans les surfaces nationales

INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

11 MD€ de chiffre d'affaires

2 053 entreprises régionales

1 430 employeurs

43 400 salariés

REVENU MOYEN D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE (MOYENNE OU GRANDE)

31 500 € résultat courant avant impôts

BRANCHE AGRICULTURE

7,3 MD€ de ressources

dont **1,3 MD€** de subventions

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes

Agreste - Mémento de la statistique agricole - Édition 2020

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

DRAAF
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr